



## Conditions générales de Prestations d'Analyses du Laboratoire LabforVet

### Article 1 – Application des conditions générales

Les présentes conditions générales de prestations d'analyses ont pour objet de régir les relations contractuelles qui s'établissent entre le Laboratoire LabforVet et ses clients vétérinaires (ci-après dénommé le prescripteur), à la suite d'une demande d'analyses.

Ces présentes conditions générales de prestations d'analyses sont portées à la connaissance des prescripteurs sur le site internet du laboratoire Labforvet ([www.labforvet.be](http://www.labforvet.be))

Toute commande de prestations implique l'adhésion et l'acceptation sans aucune autre réserve aux présentes conditions générales de prestations d'analyses, qui, en conséquence, prévalent sur tout autre document ou condition.

Le Laboratoire LabforVet est libre de modifier les conditions générales de prestations d'analyses à tout moment.

En cas de modification, les conditions générales de prestations d'analyses qui sont applicables à la commande du prescripteur sont celles accessibles sur le site internet [www.labforvet.be](http://www.labforvet.be) au jour de passation de la commande.

### Article 2 – Nature des prestations

Les prestations sollicitées par le prescripteur prennent cours dès la passation de commande (par le biais d'une demande de passage pour ramassage du prélèvement) et réception par le laboratoire LabforVet de la feuille de demande d'analyses complétée en bonne et dûe forme (voir Article 3) accompagnant le(s) prélèvement(s).

La prise en charge des prélèvements engendre la réalisation des analyses et l'édition d'un rapport de résultats (protocole) dans le délai imparti et dépendant du type de techniques utilisées et de l'intervention éventuelle d'un laboratoire sous-traitant. Les délais de mise à disposition des résultats pour chacune des analyses proposées au catalogue du laboratoire Labforvet sont portées à la connaissance du prescripteur sur la plaquette tarifaire en vigueur ainsi que sur le site [www.labforvet.be](http://www.labforvet.be).

Le protocole de résultat peut faire l'objet d'une communication active par un vétérinaire de l'équipe Labforvet (la méthodologie de communication – fax, sms, téléphone – étant laissée à l'appréciation du prescripteur). Ce protocole est par ailleurs disponible dès son émission sur le module « E-results » du site [www.labforvet.be](http://www.labforvet.be).

Le laboratoire LabforVet ne peut être tenu responsable de l'impossibilité de la réalisation d'une analyse dans le cas où la demande n'a pas été clairement formulée et/ou le prélèvement présente une non-conformité.

## Article 3 – Passation de commande par le prescripteur

Sauf stipulation particulière et préalable, toute commande de prestation au laboratoire LabforVet concerne une prestation réalisable en laboratoire dans des conditions normales et habituelles. Toute commande de prestation est réputée ferme et définitive à compter de la prise en charge par le laboratoire et fera donc l'objet d'une facturation (voir Article 4).

3.1 La feuille de demande d'analyses LabforVet constitue le bon de commande officiel des prestations du laboratoire.

Cette feuille de demande d'analyses doit impérativement être correctement remplie par le prescripteur, entre autres

- Les coordonnées du prescripteur doivent être complétées (ou le cachet du prescripteur apposé)
- Les coordonnées du propriétaire de l'animal doivent être correctement remplies selon les éléments requis à savoir les nom, prénom et adresse complète. Le numéro de téléphone est requis pour un suivi administratif optimal.
- La signalétique de l'animal concerné (Espèce, race, sexe et âge ainsi que le nom et une courte anamnèse)
- Les analyses souhaitées sont cochées sur le document
- La **feuille de demande d'analyses est obligatoirement signée par le propriétaire de l'animal.**

Cette signature implique que les demandes d'analyses sont de la responsabilité du propriétaire de l'animal lorsque le document de demande d'analyses est signé par ce dernier, ou du ressort du prescripteur si ce dernier omet de faire signer la demande d'analyses au propriétaire de l'animal.

La feuille de demande d'analyses doit impérativement accompagner le prélèvement dans un sachet unique. Une feuille de demande d'analyses non correctement complétée expose le prescripteur au refus de la prise en charge de son prélèvement ou au report de délai dans l'obtention des résultats.

3.2 Le **prélèvement doit obligatoirement être identifié et relié à la feuille de demande d'analyses** l'accompagnant.

3.3 Chaque prélèvement identifié est ainsi disposé avec sa feuille de demande d'analyses dans un sachet unique. La seule triade prélèvement, demande d'analyses et sachet contenant pourra garantir une prise en charge adaptée par le laboratoire.

## Article 4 – Délais

Le laboratoire LabforVet s'engage à faire diligence pour respecter les délais prévus.

Néanmoins, les dits délais de réalisation des prestations sont fonction des éventuelles difficultés ou non-conformités du prélèvement ou du document de demande d'analyses envoyé par le prescripteur. Aussi, les délais sont-ils donnés uniquement à titre informatif et indicatif. Ces délais sont calculés à partir de la date de réception de la triade « feuille de demande d'analyses/prélèvement/sachet contenant ».

## Article 5 – Prix des prestations et facturation

Sauf conditions particulières expresses, préalablement établies avant les travaux d'analyse, les prix des prestations sont ceux exposés et communiqués par le biais

- De la plaquette tarifaire en vigueur (téléchargeable sur le site [www.labforvet.be](http://www.labforvet.be))
- Du module de devis en ligne, accessible sur le site [www.labforvet.be](http://www.labforvet.be) et ce, sans nécessité de détention d'un login et mot de passe dédié.

Sauf convention particulière, les prestations du laboratoire LabforVet sont payables sur base de la facture éditée selon le choix du prescripteur

- Au nom du propriétaire de l'animal, ce dernier ayant marqué son accord par signature obligatoire de la feuille de demande d'analyses.
- En son nom propre, sur base de la mention cochée sur la feuille de demande d'analyses signée par le propriétaire de l'animal.

Une feuille de demande d'analyses non signée par le propriétaire de l'animal ou incorrectement complétée (adresse manquante, adresse incomplète, adresse incorrecte) **expose le prescripteur à la réception automatique de la facture des prestations.**

Les délais de paiement sont définis selon les conditions générales de vente détaillées sur la facture.

## Article 6 – Juridiction et droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies exclusivement par la loi belge.

Pour toutes les contestations relatives aux prestations ainsi que celles relatives à l'interprétation des conditions générales, seul sera compétent le tribunal de commerce de Namur.